PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept, le Vingt quatre du mois de Avril à Vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe PAILLAT –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 19/04/2017

ETAIENT PRESENTS: Mmes BABU P, COUTRET C, FONTENIT E, MARTINEAU A, GATARD O, CERVEAUX M, RABUSSEAU S, FONTENIT E, M PACHETEAU L, CHARRIER JL, CASSERON GR, PAILLAT P, PIERRE G, DEFOIS S, JAULIN GM, THIBAUDEAU P, VINCENDEAU J

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : RAMBAUD Marianne Secrétaire de séance : VINCENDEAU J

Mme RAMBAUD a donné procuration à RABUSSEAU S Mme FONTENIT Emilie est arrivée à 20 h 40

1° - Adoption du procès verbal de la séance du 27 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 est approuvé à l'unanimité, après les modifications suivantes :

- Retirer Bruno Croué et Gilles Bineau dans les membres présents
- A ajouter : sur la prise de parole du groupe « Ensemble C'est mieux » : Par contre nous voterons le budget prévisionnel 2017.
- Au sujet des votes des taux d'imposition 2017 : rajouter « Vote à l'unanimité »
- Paragraphe Finances: rajouter: Monsieur Pacheteau Laurent intervient concernant les chiffres des finances du bulletin municipal de janvier qui sont inexacts. Comme il a proposé en commission des finances, il souhaite que seul soit diffusé le budget définitif après le vote du conseil dans le Jimm qui suit son adoption. Le conseil accepte cette proposition. Maud Cerveaux signale que la commission finances s'était déjà posée la question.
- Paragraphe Restaurant scolaire : modifier « pourrait octroyer » par « se voir octroyer. »
- Paragraphe Enfance Jeunesse : rajouter « Départementale à la phrase « avec association Famille Rurale Départementale »
- Remplacer la phrase « Monsieur Pacheteau Laurent ne comprend pas.....Commune de Pouzauges », par la phrase : Monsieur Pacheteau pense qu'avec le transfert de certaines tâches du personnel administratif dans d'autres services (permis de construire, passeport, etc...), du temps de travail a dû se libérer pour étudier la possibilité de donner la gestion du restaurant scolaire au personnel administratif de la commune.
- Rajouter en questions diverses : Monsieur Charrier demande ce qui est prévu de construire après la démolition des HLM et souhaite que le conseil intervienne dans l'étude du projet avec Vendée Logements.
 - Monsieur CHARRIER Jean-Luc demande pourquoi envoyer les documents en PDF, en word cela serait plus facile de faire des modifications directement, Monsieur le Maire répond que si des modifications sont à apporter, il faut mieux envoyer un mail que de modifier directement sur le PV.

2 - Point sur les commissions

• Finances

La prochaine réunion de Finances aura lieu le mercredi 27 juin 2017 à 18 h 00.

Bâtiments

- Travaux Proxi:

Monsieur Patrick Thibaudeau prend la parole et présente le planning des travaux (chaque conseiller a en sa possession le tableau). Le magasin Proxi sera fermé pendant une quinzaine de jours du 02 octobre au 13 octobre 2017 inclus. Les travaux ne seront pas finis à cette date.

Les subventions que nous pourront prétendre sont à ce jour, subvention du département pour 11 190.65 € et pour le Sydev 17 283.00 €, nous n'avons pas à ce jour reçu de notification concernant la subvention de la Région.

Monsieur Charrier demande pourquoi nous avons que 17 283.00 € de subvention du Sydev alors que la somme prévu était de 25 000.00 €. Patrick Thibaudeau se renseigne

Restaurant scolaire :

*Une réunion avec la SPL a eu lieu le 19 avril 2017 en présence de Monsieur AUVINET et Monsieur TRILLET et quelques membres de la commission. Il faut donc prendre une délibération approuvant le projet de convention. Puis à réception de cette délibération, la transmettre à la SPL, qui en retour nous enverra la convention définitive pour signature (délai deux semaines environ). Les différentes étapes :

- Le programme (PROG) : étude de faisabilité avec une réunion à prévoir pour faire le point : 2 mois
- Maître d'œuvre (MOEU): Rédaction des consultations pour le maître d'œuvre et choix de ce dernier (délibération): 2 mois
- Etude (ETUD): Etude par le Maître d'œuvre : Avant projet projet avec les coûts dossier de consultations des entreprises choix des entreprises : **6 mois**
 - *Les dossiers pour les différentes demandes de subventions pourraient être lancés fin d'année 2017.
 - *Le montant total de ce projet s'élèverait à 420 000 € TTC ;

- Location des salles :

*Les états des lieux sont réalisés, les tableaux de gestion des salles sont prêts (attendre le retour de Ninon pour la mise en exploitation. Monsieur Charrier signale qu'il n'y a rien de définitif, ces tableaux pourront bien sur être modifiés (voir dans la pratique).

*les Contrat et règlement ont eux aussi été modifiés

* Facturation du vidéoprojecteur à l'association Variétés Danses lors de ses séances, à partir de 2018, la commission maintient sa position soit 7 séances à 45 € soit un montant de 315.00 €. Une délibération à ce sujet sera à prendre ;

Réflexion sur les salles communales :

*ADMR: l'association se trouve bien dans ses locaux, mais n'a pas d'objection à changer de lieux, si on leur propose un autre lieu.

*Paroisse: une rencontre avec Monsieur Boissinot pour faire le point sur le bâtiment du presbytère va être planifiée. Monsieur Charrier signale que Monsieur le Curé est logé par la commune à titre gratuit, il constate que les communes de Montournais et de la Pommeraie qui font parties de la Paroisse St Hilaire ne nous règlent rien en contre partie. Monsieur le Maire répond qu'il y a peut être des conventions de passé avec le diocèse ou la paroisse. Nous allons nous renseigner.

Questions diverses concernant les bâtiments :

- A l'étude actuellement, un regroupement de toutes les lignes téléphoniques communales et les portables chez le même opérateur.
- Achat de 8 pichets pour la salle des Halles.

• Urbanisme - Cadre de Vie

Sylvain Defois informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu mardi 18 avril 2017.

- * Enrobé Passière : les travaux sont programmés cette semaine, le salon de coiffure Bio ouvre le mardi 2 mai.
- * Concernant le nettoyage du monument aux morts, les travaux sont en cours de réalisation. Ces derniers seront terminés avant la cérémonie du 8 mai, les employés ont profité du nettoyeur haute-pression pour faire aussi le calvaire.
- * Fleurissement participative : Il est évoqué la possibilité de le faire au village de la Glamière
- * Prévoir achat de panneaux : zéro phyto, une concertation sera faite avec le CPIE
- * Aménagement de l'espace intergénérationnel : Plan élaboré par La SAET Mathieu Jalleau, Monsieur Pierre Gwénaël nous présente à l'écran ce projet et apporte les informations suivantes : 25 places de parking 2 places de parking handicapées places de parking pour les deux roues. Concernant La partie espace intergénérationnel : L'entrée voiture se fera par la rue de l'Hermitage et la sortie s'effectuera par la rue du Champ Foire. Un espace suffisant (espace de retournement) a été gardé pour les livraisons du magasin Proxi (camions de livraisons). La partie espace intergénérationnel sera surélevée. Une première zone pour un skate parc avec un aménagement simple et utilisable, une zone structure pour enfants (zone fermée), une aire de marelle, une zone table de ping pong avec table en béton, et un espace vert délimité par un système de barrières en châtaignier, tout en gardant quelques arbres, avec des tables de pique-nique et la création d'un

rang de boules, le city park aura deux buts, deux paniers de basket, un autre panier de basket sera à l'extérieur du city Park. Aménagement de poubelles et de bancs .

Les containers seront donc déplacés, la commission envisage vers la salle omnisports. Monsieur Charrier se pose la question que l'endroit est peut être un peu isolé (problème du dépôt illégal), il signale aussi que l'on doit vérifier la limite avec la parcelle de Monsieur Frohard (emplacement place de parking ».

Monsieur le Maire demande si la commission a réfléchit au sujet des places de parking pour les camions et les campings cars. Odile Gatard signale que des campings cars se mettent souvent sur la place du Marché. Laurent Pacheteau demande pourquoi ne pas les mettre sur l'aire du château. Monsieur le Maire lui répond que c'est loin du bourg et que le terrain du parking du château appartient au Conseil Départemental. Marie Josée Martineau propose les Morineaux, Monsieur le Maire lui répond qu'il a peur que des caravanes viennent aussi se stationner.

Monsieur Pierre Gwenaël termine son exposé, en précisant que l'éclairage de l'espace intergénérationnel sera limitée et maitrisée avec des horaires de coupures définis à l'avance et modifier en fonction des animations proposées. Il demande aux conseillers municipaux de faire part de leurs éventuelles remarques (Auprès du secrétariat), et que toutes ses remarques faites ou futures ne remettent pas en cause le chiffrage du projet. Différentes réunions seront planifiées avec les futurs utilisateurs. Pour conclure Monsieur Charrier demande le coût de ce projet, Monsieur Gwenaël Pierre lui répond que le projet pourrait atteindre 100 000 € à 150 000 €. Tout en sachant que des subventions pourront être demandées auprès de différents organismes et collectivités territoriales

• Information – Communication

Maud Cerveaux prend la parole afin d'informer l'assemblée que le JIMM a été distribué la semaine dernière avec un peu de retard, puisque l'entreprise Fazilleau a cessé son activité. Pour les futures impressions, la commission va chercher une autre imprimerie du secteur.

Emilie Fontenit demande qu'en est-il du rendez vous avec Pro Bureau, Maud Cerveaux lui répond qu'elle n'a pas son planning de travail pour le mois de mai et qu'elle ne peut pas pour le moment de programmer une rencontre avec Pro Bureau, Sylvain Defois lui fait remarquer que cela devient plus qu'urgent, Maud Cerveaux indique qu'elle va donc leur programmer un rendez-vous auquel elle ne pourra probablement pas assister.

Monsieur Pacheteau insiste sur le fait qu'il faut absolument que le JIMM soit relu et que les fautes d'orthographes soient corrigées par des personnes compétentes.

Maud Červeaux précise que le JIMM est relu par la commission et le secrétariat mais qu'elle est tout à fait d'accord, qu'il n'y a pas de soucis. Les personnes intéressées seront les bienvenues.

Enfance – Jeunesse – Culture – Tourisme – Vie Associative

Odile GATARD prend la parole.

<u>Bibliothèque</u>: Une réunion est programmée le mercredi 10 mai à 16 H 00, pour préparer les différentes activités à venir et la balade contée. Il faut aussi préparer les diplômes de la Semaine de la Petite Enfance.

Commission Jeunesse : projet de peinture graffitis sur les murs du stade et des vestiaires.

Forum des sports : Suite à la réunion, le forum des sports et en parallèle l'animation sur le thème de l'environnement sera le samedi 09 septembre 2017.

Forum des Associations est programmé le deuxième samedi de septembre 2018. Les idées sont lancées.

Christelle Coutret demande comment s'est passée la réunion avec la Fédération Familles Rurales Départementale, Odile Gatard lui répond que la participation a été très faible (une dizaine de familles représentée mais seulement 3 familles extérieures à l'association et à la commune. Pour le moment on n'a donné aucune suite à ce projet. Monsieur PACHETEAU Laurent a précisé que le coût pour l'étude de faisabilité était énorme (plus de 7000 €), que transmettre la gestion à Familles Rurales ne changeait pas la responsabilité sanitaire et juridique qui restent à l'association nouvelle qu'il faudrait créer.

Mme Gatard Odile précise qu'actuellement la commission travaille toujours sur d'autres modes de fonctionnements (Montournais, La Meilleraie Tillay, Combrand). Monsieur Pacheteau précise également que la secrétaire de mairie de Montournais annonce un grand maximum de 150 h de travail par an pour la gestion de 100 enfants.

• Affaires Sociales - Emploi - Logement

Café causette

Le dernier café causette a réuni 19 personnes en Avril – En Juin est prévu une sortie à la Ferme Miniature de Monsieur Bonnin Raymond de Montournais

Emploi

Demandeurs d'emploi : 3 demandeurs en plus pour le mois d'Avril 2017.

<u>Horizon emploi</u>: rupture du contrat de travail conventionnel avec Mme Revault, La réflexion sur un rapprochement avec la structure des Herbiers Novaliss avance et ce projet est rentré dans sa phase de concrétisation.

Mme Véronique Baudry – responsable de Novaliss est détachée à Pouzauges 14 h par semaine et en assure la direction.

<u>CLIC</u>: Assemblée Générale du CLIC a eu lieu le 6 avril 2017 à la communauté de communes du Pays de Pouzauges. Le CLIC s'adresse à un public de plus de 60 ans pour le maintien à domicile et il fait le lien entre la ville et l'hôpital.

Goûter des 75 ans et plus aura lieu le mercredi 10 mai à la salle du Bocage

La prochaine réunion de CCAS aura lieu le 3 mai 2017 à 20 h 30.

4 - Délibérations

Révision des statuts - Extension de périmètre

OBJET: SyDEV - Révision des statuts - Extension de périmètre

Les statuts du SyDEV ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013. Pour une pluralité de motifs, évoqués ci-après, le SyDEV a adopté un nouveau projet de statuts lors de sa séance du 17 mars 2017.

Premièrement, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement. La loi modifie notamment les outils de gouvernance nationale et territoriale et les moyens d'actions des collectivités territoriales. La section 6 « Energie » du code général des collectivités territoriales (articles L2224-31 et suivants) a été profondément impactée, avec des conséquences pour le rôle et les compétences des autorités organisatrices de la distribution d'énergie.

Le SyDEV a parallèlement commencé à développer de nouvelles activités pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et mettre ses compétences au service des communes et des intercommunalités vendéennes.

Deuxièmement, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), en modifiant les règles de représentation des adhérents et en obligeant les communautés de communes à se regrouper pour former des EPCI regroupant une population supérieure à 15 000 habitants, a des impacts sur les statuts du SyDEV.

Troisièmement, La Roche-sur-Yon Agglomération a, lors de son conseil communautaire du 7 février 2017, sollicité son adhésion au SyDEV.

Enfin, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre étant au cœur de la transition énergétique et le SyDEV étant appelé à travailler avec eux de manière croissante dans les années à venir, il est également proposé de revoir les règles de représentation des adhérents afin d'augmenter la représentativité des EPCI.

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Rochesur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents: Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Cette révision des statuts serait sans incidence sur les compétences déjà transférées.

Les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à compter de 2020.

Les autres modifications entreront en vigueur à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui sera pris à l'issue d'un délai de 3 mois au cours duquel une majorité des adhérents devra avoir approuvé le projet de statuts.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donner son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 – D.R.C.T.A.J./3 – 794, en date du 29 novembre 2013, portant extension de périmètre, transformation en syndicat mixte fermé à la carte et modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée,

Vu la délibération du comité syndical du SyDEV n°DEL013CS170317 en date du 17 mars 2017 relative à la révision des statuts du SyDEV et le projet de statuts annexé,

Considérant que la révision statutaire décidée par le comité syndical du SyDEV porte notamment sur :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique.
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté, à compter de 2020, par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Considérant que cette révision des statuts est sans incidence sur les compétences déjà transférées et que le conseil

municipal peut se prononcer à tout moment sur le retrait ou le transfert des compétences facultatives,

Considérant que les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à partir de 2020,

Considérant que conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

OBJET.: Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de promouvoir un agent, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs des agents permanents et donc de modifier :

Un poste adjoint territorial principal de 2^{ème} classe en un poste adjoint territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 25/04/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs des agents permanents ainsi qu'il a été proposé à compter du 25/04/2017.

Objet: Mise à disposition installation sportive

Monsieur le Maire expose que pour permettre aux équipes de l'association sportive Pouzauges Bocage Football Club de s'entraîner et de disputer des rencontres, il est nécessaire de mettre à la disposition de cette association, les installations sportives – stade Joseph Cousin à Saint-Mesmin

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cet engagement à travers une convention d'utilisation, qui précises les mises à dispositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,

Ouï l'exposé qui précède,

ACCEPTE à l'unanimité la mise à disposition du terrain de football de la commune de SAINT MESMIN pour les activités de l'association sportive Pouzauges Bocage Football Club

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

→ Monsieur Charrier Jean-Luc demande qu'en est-il de la subvention de 3500 € demandée par le club et fait remarquer que la commune met à la disposition du club de bonne prestation, il faut être très attentif. Monsieur le Maire lui répond que le montant de la subvention prévu en réserve est de 1 000 €. Pour l'instant rien de clair –on attend les informations. Une réunion entre le Club de Football, les maires de la communauté de communes est programmée la semaine prochaine.

Objet : Mise à disposition d'un éducateur sportif de la commune du Boupère pour la commune de Saint-Mesmin

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83/634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le decret n°2008/580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

Considérant

- L'absence d'un éducateur territorial des activités physiques et sportifs sur la commune de Saint Mesmin,
- La Possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune du Boupère.

Le Maire propose à l'assemblée l'autorisation à signer avec la commune du Boupère, une convention de mise à disposition d'un éducateur de la commune du Boupère auprès de la commune de Saint-Mesmin, cette convention précise qu'à compter du 3 mars

2017 au 7 juillet 2017, Monsieur DUGAST éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives est mis à la dispostion de la commune de Saint Mesmin tous les vendredis pour les animations TAP de 15 h 45 à 16 h 25 pour les GS – CE1 Et pour l'encadrement des activités sportives à l'école publique de 14 h 15 à 15 h 15 pour les CE2 — CM2;

La commune de Saint Mesmin remboursera la commune du Boupère la rémunération pour la quotité du temps de mise à disposition de l'agent sur la base de 15 € de l'heure. Les frais de déplacement seront à la charge de la commune du Boupère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité la mise à disposition de l'éducateur et
Charge le Maire de signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

OBJET : Aliénation de terrain à "la Haute Cotissière " au profit de M.& Mme Vincent SOURISSEAU et mise à l'enquête publique pour déclassement.

M. le Maire rappelle au Conseil la demande d'acquisition d'une parcelle à "Haute Cotissière " par M. & Mme SOURISSEAU Vincent , domiciliés à "La Haute Cotissière " de cette Commune. Cette parcelle relève du domaine communal – La section, le numéro et la contenance de cette parcelle sont les suivantes

- Section C n° 379, pour une contenance de 235 m2, domaine public,

Il rappelle également que le Conseil avait, à la réception des demandes, proposé le prix de vente des terrains communaux à 3,50 € le m2. Il a été, en outre, indiqué aux acquéreurs que restaient à leur charge les frais d'établissement du document d'arpentage, de l'enquête publique ainsi que les frais notariés.

Il s'ensuit que le prix de cette vente deviendrait à 235 m2 x 3.50 €/m2, soit 822.50 €. Le Maire demande l'avis du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTE l'aliénation de la cour communale de "la Haute Passière ", au profit de M. & Mme Vincent SOURISSEAU, pour le prix de 822.50 €.

DEMANDE à M. le Maire de faire procéder à une enquête publique et d'établir un arrêté de mise à l'enquête publique de déclassement ;

AUTORISE le Maire ou ses Adjoints à signer l'acte à intervenir l'étude de Me CADIET, Notaire associé à POUZAUGES.

OBJET : Prise en charge du loyer du logement du médecin remplaçant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Docteur Rechiteanu a des problèmes de santé et a donc dû faire appel à un remplaçant .

Celle-ci demande la prise en charge du loyer du médecin remplaçant par la collectivité pour une période de 3 mois à compter du 01 mai 2017 - Le montant du loyer est de 250.00 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec voix 16 oui, 1 non et 1 abstention pour prendre en charge le montant du loyer du logement du docteur remplaçant pour une durée de 3 mois à compter du 01 mai 2017 pour un montant du loyer de 250.00 € par mois.

→ Monsieur CHARRIER Jean-Luc fait remarquer que le Docteur Rechiteanu doit savoir maintenant ce qu'elle perçoit par son assurance, il souhaite une nouvelle rencontre avec le médecin pour faire le point. Monsieur PACHETEAU dit que cela est du chantage, Sylvain Defois lui répond que l'on ne peut pas prendre le risque cela pourrait nuire auprès de nos administrés et à la pharmacie si nous n'avions plus de medecin. Monsieur le Maire conclut ce dossier en proposant de voter pour cette prise en charge.

OBJET. : Rénovation thermique et phonique du restaurant scolaire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1531.1 – L 2122.21.1- L 2241.1 Vu la délibération en date du 06 novembre 2012 concernant l'adhésion de la commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée. Et que l'opération de la rénovation thermique et phonique du restaurant scolaire nécessite les services de l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée pour l'assister dans l'exercice de son propre rôle, pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'avis favorable pour le lancement du projet de rénovation thermique et phonique du restaurant scolaire, demande l'autorisation de signer le contrat d'assistance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation thermique et phonique du restaurant scolaire, d'un budget prévisionnel de 362 926 € H.T.
- 2 Autorise, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - 2500.00 € H.T. pour la réalisation
 - 0.90 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour le choix du maître d'œuvre
 - 1.95 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant des études de maîtrise d'œuvre
 - 1.90 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception des travaux.
- 3 Précise que les dépenses correspondantes seront engagés sur le compte 2131 opération 101.
- 4 Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions,

4 - Questions diverses

Procès verbal : conseil d'école n°2 du 28/03/2017 – Pas de remarque particulière. Odile Gatard signale qu'il y a un bon échange avec les institutrices de l'école publique

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre que nous a fait parvenir l'association OGEC, ces derniers nous demandent l'autorisation de réaliser des travaux sur les trottoirs devant l'école pour le raccordement gaz. L'assemblée n'a pas d'objection a cette demande. Monsieur Charrier est surpris que GRDF n'est pas prévenu les riverains que des travaux d'aménagement devaient avoir lieu dans cette rue, et que s'ils étaient intéressés par des branchements gaz, ils devraient le faire avant que les travaux soient réalisés. Monsieur le Maire nous fait savoir qu'il surveillera la bonne exécution des travaux réalisés pour le compte de L'OGEC.

Monsieur le Maire souhaite rajouter une table supplémentaire par bureau pour le deuxième tour des élections présidentielles du 07 mai 2017, il demande donc à l'assemblée si des conseillers peuvent se libérer à 19 h 00 pour le dépouillement, Mme Rabusseau, et Mme Fontenit acceptent.

Monsieur le Maire souhaite apporter réponse à la question de Monsieur Charrier Jean-Luc posée lors de la séance du 24 mars 2017. Monsieur Charrier avait demandé ce qu'il était prévu de construire après la démolition. Après contact avec Vendée Logement, Monsieur le Maire informe que la démolition aura bien lieu avant la fin de l'année, La fermeture du gaz va se faire très prochainement, en ce qui concerne les fermetures eau et électricité, les négociations ont du mal à avancer. Pour ce qui est de la reconstruction après la démolition rien de définit encore à ce jour.

Fin de la réunion 22 h 30 . Prochaine réunion le lundi 29 Mai à 20 h 30.